

Amap L'Aneth

Avenant au contrat d'engagement Légumes 2015 – 2016

Conformément à la décision votée à l'assemblée générale de l'AMAP L'Aneth du 25 mars 2015, je soussigné Paul Thierry votre maraîcher, m'engage à ne pas fournir les légumes pour lesquels la teneur en ions perchlorates mesurée lors des analyses de contrôle dépasse le seuil de recommandation de la Commission européenne.

Je m'engage par ailleurs à aménager, au cours de l'année d'engagement, une compensation du manque de ces dits légumes en les remplaçant par d'autres à valeur équivalente.

Pour faire valoir ce que de droit,



BIOLAB MARAÎCHAGE

PAUL THIERRY

10, rue de la Mairie - 77167 CHATENOY

Tél. 06 81 06 80 31 / paul.thierry@yahoo.fr

SIRET 499 597 318 00017 - APE 011 C